



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
Électriques de Distribution Publique,
de Communications Électroniques
et d'Éclairage Public.

**CONVENTION D'APPLICATION
de
MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE**

(article L. 2422-12 du Code de la commande publique)

Programme 2026 :

Avenue Pince Vent

entre la rue Daniel Casanova et l'avenue du Général de Gaulle

Affaire : 94055-GD-24011

A ORMESSON-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Entre les soussignés :

■ **Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France** (Sigeif) représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques Guillet, agissant en vertu de la délibération du comité syndical n° 20-28 en date du 19 septembre 2020.

ci-après désigné par « **le Sigeif** ».

■ **La Collectivité de Ormesson-Sur-Marne**, représentée par son Maire, Madame **Marie-Christine Segui**, agissant en vertu d'une délibération n°..... en date du

ci-après désignée par « **la Collectivité** ».

Le Sigeif et la Collectivité sont désignés individuellement par « **une Partie** » et collectivement par « **les Parties** ».

Il a été convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 075-20050433-20260203-motORMESSONvent-CC Date de télétransmission : 03/02/2026 Date de réception préfecture : 03/02/2026

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET	4
ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION	4
2.1 Réseau de Distribution publique d'énergie électrique basse tension	4
2.2 Réseau de communications électroniques	4
ARTICLE 3 : ENVELOPPES FINANCIERES PREVISIONNELLES ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION	4
3.1 Dépenses afférentes à l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité	4
3.2 Dépenses afférentes à l'enfouissement du réseau de communications électroniques	5
ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION	5
<i>Annexe I</i>	Plan de situation
<i>Annexe II</i>	Enveloppes prévisionnelles et financement des travaux
<i>Annexe III</i>	Planning prévisionnel

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Article 1 : **Objet**

La présente convention a pour objet d'appliquer la convention-cadre de maîtrise d'ouvrage temporaire conclue entre le Sigeif et la Collectivité en date du afin de préciser les caractéristiques de l'opération d'enfouissement (ci-après « **l'Opération** ») non stipulées dans cette convention-cadre.

Tel que définie à l'Annexe I et sous réserve d'un ajustement futur justifié par des considérations techniques, l'Opération concerne les lignes aériennes situées :

- **Avenue Pince Vent**, entre la rue Daniel Casanova et l'avenue du Général de Gaulle

Article 2 : **Caractéristiques de l'Opération**

2.1 Réseau de Distribution publique d'énergie électrique basse tension

- Mise en souterrain de **900** mètres de lignes aériennes Cuivre et Torsadé constituant le réseau public de distribution d'électricité ;
- Reprise d'environ **60** branchements.

2.2 Réseau de communications électroniques

Orange :

- Construction d'environ **900** mètres d'infrastructures visées à l'article 1 de la présente convention permettant l'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques d'Orange ;
- Construction de l'infrastructure permettant la reprise d'environ **60** branchements.

Article 3 : **Enveloppes financières prévisionnelles et modalités de financement de l'Opération**

Après estimation par chaque maître d'ouvrage de sa propre enveloppe financière prévisionnelle, le montant de l'Opération s'élève à **686 917,00 € T.T.C** (Annexe II).

3.1 Dépenses afférentes à l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité

Le montant prévisionnel des travaux afférents au réseau public de distribution d'électricité est estimé à **295 000,00 € H.T**, soit **350 917,00 € T.T.C**, réparti comme suit entre les différents partenaires financiers et le Sigeif (Annexe II) :

- Pour le concessionnaire Enedis, sa participation correspond à **40 %** du coût total hors taxes de l'opération de mise en souterrain des réseaux, soit un montant prévisionnel de **118 000,00 €**.

Accusé de réception en préfecture
075200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

□ Pour le Sigeif :

- Le montant prévisionnel de la T.V.A à récupérer s'élève à **55 917,00 €** ;
- Le pourcentage de sa participation au coût total hors taxes de l'Opération déduction faite de la participation du concessionnaire s'élève à **26,40 %** ;
- Le montant prévisionnel sa participation s'élève donc à **77 880,00 €** ;

□ Pour la Collectivité : **99 120,00 €**

- La participation de la Collectivité, versée sous forme de fonds de concours en application des délibérations concordantes de son assemblée délibérante et de celle du Sigeif, correspond au coût total hors taxes de l'opération de mise en souterrain des réseaux électriques de distribution publique déduction faite de la participation du Sigeif et de Enedis (soit **33,60 %** du coût total hors taxe) ;
- Le montant prévisionnel de sa participation s'élève à **99 120,00 €**.

3.2 Dépenses afférentes à l'enfouissement du réseau de communications électroniques

Le montant prévisionnel des travaux afférents au réseau de communications électroniques dont le financement est assuré par la Collectivité (Annexe II) est estimé à **280 000,00 € H.T**, soit **336 000,00 € T.T.C**.

Le montant prévisionnel de la participation que Orange verse directement au Sigeif est estimée à **36 697,50 €** (T.V.A incluse).

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les Parties et s'exécute sur une période de trois ans.

L'échéance de la présente convention ne met pas fin aux obligations pesant sur les Parties et résultant de l'engagement d'une Opération.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le **2 - FEV. 2026**.....

Pour « la Collectivité »,

Le Maire,

Marie-Christine Segui

Pour « le Sigeif »,

Le Président,

Jean-Jacques Guillet

Maire de Chaville

Accusé de réception en préfecture
075-200950433-20260203-motORMESSONvent-CC
Page 9 sur 5
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

ANNEXE II

MISSION DU MAÎTRE D'OUVRAGE TEMPORAIRE

A. Gestion des marchés - Réception des Ouvrages :

- o Si nécessaire, établissement de la commande pour la mission de levé topographique ;
- o Si nécessaire, établissement de la commande pour la mission de détection d'amiante et/ou de HAP dans les enrobés ;
- o Etablissement de la commande pour la mission de maîtrise d'oeuvre ;
- o Etablissement de la commande pour la mission de coordination de sécurité et pour la santé ;
- o Si nécessaire, établissement de la commande pour la mission de réalisation des investigations complémentaires ;
- o Etablissement de la commande pour la mission de contrôle technique des ouvrages de distribution publique d'électricité basse tension ;
- o Validation avec la Commune du projet technique et financier établi par le maître d'oeuvre ;
- o Etablissement de la commande pour la mission de réalisation des travaux sur le domaine public et privé ;
- o Mise en place de panneaux d'informations aux abords du chantier, aussi bien à l'intention des piétons que des automobilistes ;
- o Vérification des décomptes et des prestations de chaque prestataires ;
- o Vérification de l'équilibre budgétaire de l'opération ;
- o Organisation et suivi des opérations préalables à la réception ;
- o Mise en oeuvre des garanties contractuelles ;
- o Règlement des litiges éventuels ;
- o Transmission a la Commune des éléments techniques et du bilan financier de l'opération ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

B. Gestion administrative, technique et financière :

- o Relations avec les concessionnaires et autres exploitants d'ouvrage ;
- o D'une manière générale toutes démarches administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération ;
- o Etablissement des dossiers nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité ;
- o Etablissement et remise a la Commune des dossiers complets comportant tous les documents contractuel, administratif, comptable et technique ;
- o Suivi de l'équilibre budgétaire de l'opération ;
- o Etablissement du bilan général des dépenses ;

C. Suivi des procédures correspondantes et information a la Commune ; actions en justice pour :

- o Litiges avec les Tiers ;
- o Litiges avec les entrepreneurs, maîtres d'œuvres et prestataires intervenant dans l'opération jusqu'au transfert des ouvrages à leurs propriétaires ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Annexe II

**ENVELOPPES PREVISIONNELLES ETABLIES PAR RESEAUX
ET FINANCEMENT DES TRAVAUX**

Commune d'Ormesson-Sur-Marne - Programme 2026

■ Enveloppes prévisionnelles pour la mise en souterrain des réseaux aériens situés :

OPERATION	RESEAU D'ENERGIE ELECTRIQUE BASSE TENSION	RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
	€ T.T.C	€ T.T.C
Avenue Pince Vent	350 917,00€	336 000,00€
TOTAL PAR RESEAUX	350 917,00€	336 000,00€
TOTAL PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE	350 917,00€	336 000,00€

■ Financement des travaux : inscriptions budgétaires

Réseau de distribution publique d'énergie électrique Basse Tension				
	40,00% (participation Enedis)	26,40% (participation Sigeif)	33,60% (participation Commune)	€ H.T
	€ H.T	€ H.T	€ H.T	
Avenue Pince Vent	118 000,00€	77 880,00€	99 120,00€	295 000,00€
	TVA (*) :	55 917,00€		
			TOTAL (€ T.T.C) :	350 917,00€

(*) La TVA, sur le réseau électrique Basse Tension, est financée à 100 % par le Sigeif

Réseaux de Communications Electroniques (Orange, autre(s) opérateur(s) et réseau Ville)			
	participation Opérateur (1)	participation Commune (1)	€ H.T
	€ H.T	€ H.T	
Avenue Pince Vent	36 697,50€	243 302,50€	280 000,00€
	TVA :	55 000,00€	
		TOTAL COMMUNE (€ T.T.C) :	336 000,00€

Bilan des enveloppes prévisionnelles des participations pour chaque maître d'ouvrage			
	SIGEIF	LA COMMUNE	€ T.T.C
	€ T.T.C	€ T.T.C	€ T.T.C
TOTAL (€ T.T.C) :	251 797,00€	435 120,00€	686 917,00€

Tableau des acomptes demandés à la commune (2)	
30 % du montant prévisionnel de sa participation à la signature de la convention	130 536,00€
60 % du montant prévisionnel de sa participation à la fin des études et avant le démarrage des travaux	130 536,00€
Solde restant après présentation du bilan général des dépenses établi à la réception de l'opération	174 048,00€

(1) La participation d'Orange sera versée à la Commune après présentation du bilan général des dépenses établi après la réception des travaux

Participation d'Orange estimée à 36 697,50 €

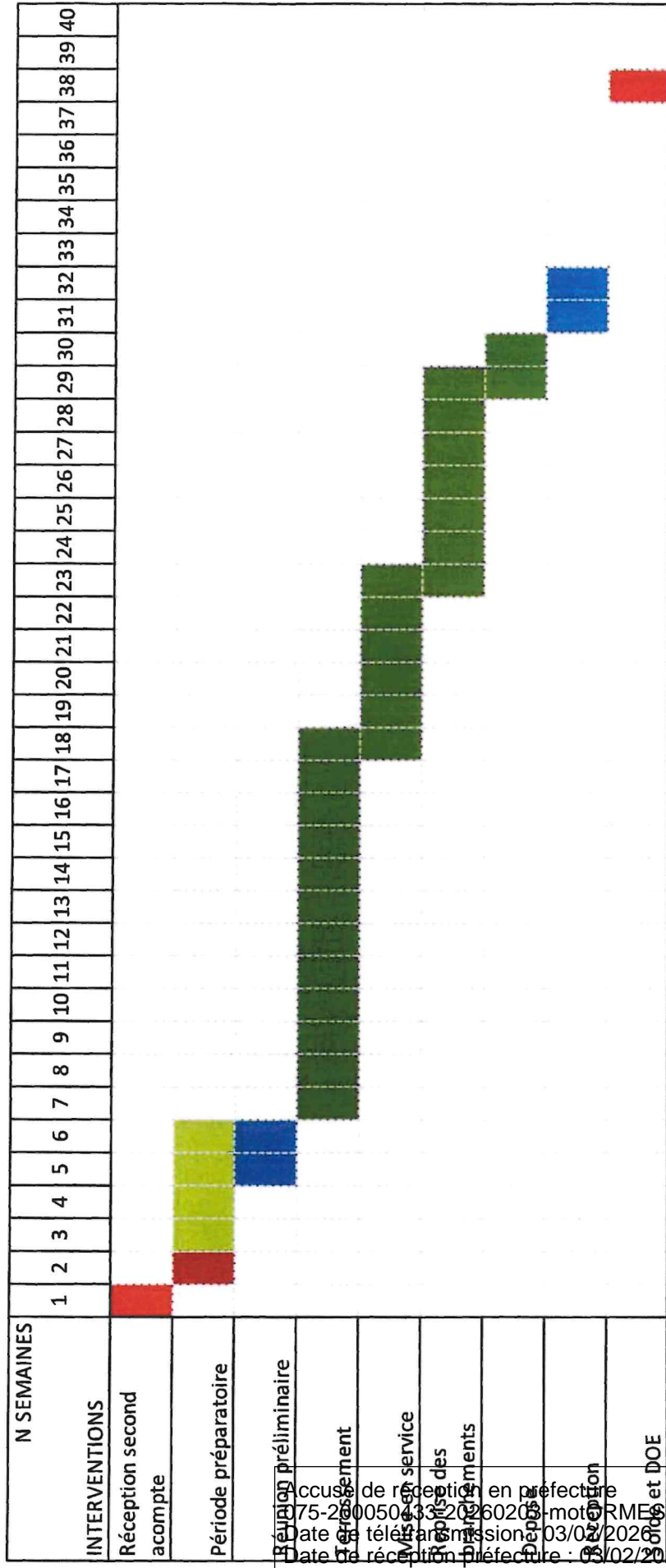
(2) Le tableau des acomptes, demandés à la Commune, est susceptible d'évoluer à la baisse si l'étude du MOE venait minorer l'estimation établie. Si à l'inverse, l'étude du MOE révélait une sous-estimation de l'enveloppe prévisionnelle, un avenant ou une révision du périmètre d'intervention pourrait être proposé à la Commune

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

PLANNING PREVISIONNEL PHASE REALISATION



- Légende :**
- - Point de validation
 - - Point de rencontre
 - - Période préparatoire
 - - phase administrative
 - - Période d'intervention

Accusé de réception en préfecture
 75-20050433-2020-060209- motif RME/SCN
 Date de télétransmission : 03/02/2020
 Date de réception en préfecture : 03/02/2020

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260203-motORMESSONvent-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026